

COMPTE-RENDU - Extrait succinct

Conseil communautaire du 17 février 2022

Ordre du jour :

- 2022/01-01 : Signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- 2022/ : ~~Retrait de délégations accordées au Président de la communauté de communes de la Brie Nangissienne~~ - Retiré
- 2022/02-02 : Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement du budget principal M57 avant le vote du Budget Primitif 2022
- 2022/03-03 : Adoption du règlement budgétaire et financier M57
- 2022/ : ~~Octroi de la protection fonctionnelle au Président de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne, Yannick GUILLO~~ - Retiré
- 2022/04-04 : Autorisation de signer un contrat de maintenance avec la Société TNS INFO
- 2022/05-05 : Autorisation de signer un contrat de location avec la Société GRENKE / de maintenance avec la Société MGG pour l'utilisation d'un photocopieur
- 2022/06-06 : Tarification de la participation des familles aux activités extérieures du service multisports
- 2022/07-07 : Signature de conventions entre la communauté de communes de la Brie Nangissienne et le Sivom de la région de Mormant ainsi que le Club de Tennis de Courpalay
- 2022/08-08 : Signature de la convention de mise à disposition d'un minibus appartenant à la communauté de communes de la Brie Nangissienne à une association mormantaise, « MAHBC »
- 2022/09-09 : Validation d'un règlement permettant l'attribution de subventions aux projets culturels associatifs reconnus d'intérêt communautaire
- 2022/10-10 : Mise en place d'une résidence artistique avec le dessinateur Stéphane DRILLON – 2022
- 2022/11-11 : Mise en place d'une résidence artistique de lecture publique – 2022
- 2022/12-12 : Organisation des ateliers du patrimoine en 2022 avec l'association La Riobé -2022
- 2022/13-13 : Signature d'une convention de partenariat entre la communauté de communes de la Brie Nangissienne et l'association Les Concerts de Poche – Année 2022
- 2022/14-14 : Mise en place d'une micro folie itinérante en 2022
- 2022/15-15 : Organisation d'une randonnée pédestre et d'un spectacle tout public le 20 mars 2022 à La Chapelle Gauthier
- 2022/16-16 : Mise en place d'une programmation culturelle intercommunale 2022-2023
- 2022/17-17 : Avant-projet de la Convention de partenariat triennal avec la DRAC et le Département de Seine-et-Marne
- 2022/18-18 : Conception et réalisation d'une exposition photos itinérante en extérieur
- 2022/19-19 : Accord-Cadre avec La Poste pour la distribution de documents de communication pour l'année 2022
- 2022/20-20 : Partenariat annuel avec la Radio locale oxygène
- 2022/21-21 : Insertions presse La République de Seine-et-Marne
- 2022/22-22 : Impression de documents de communication
- 2022/23-23 : Avis sur la demande de dérogations au repos dominical pour l'année 2022 de la Ville de Nangis

- 2022/24-24 : Désignation des représentants au sein du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP) Almont Brie Centrale
- 2022/25-25 : Désignation des représentants au sein des commissions « Santé et Sports », « Patrimoine et Développement » et « Petite enfance et Enfance »
- 2022/26-26 : Désignation des représentants au sein des Syndicats de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères
- 2022/27-27 : Avenant à la création de la régie multisports de la communauté de communes de la Brie Nangissienne pour la perception d'une participation aux activités extérieures nécessitant le règlement des entrées
- 2022/28-28 : Achat de défibrillateurs pour les locaux de la communauté de communes de la Brie Nangissienne
- 2022/29-29 : Avenant à la convention de mise à disposition d'un rédacteur principal de 2^{ème} classe à la commune de Clos Fontaine
- 2022/30-30 : Approbation des conditions générales d'utilisation du téléservice du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)
- 2022/31-31 : Avenant au Contrat d'Hébergement du PROGICIELCART@DS
- 2022/32-32 : Contribution de la communauté de communes de la Brie Nangissienne dans le cadre de la concertation à la révision du Schéma Directeur Régional d'Ile de France (SDRIF)
- 2022/33-33 : Demande d'avis de la communauté de communes de la Brie Nangissienne dans le cadre de l'enquête publique environnementale CHIMIREC
- 2022/34-34 : Signature de l'avenant au marché de contrôle des installations d'assainissement non collectif avec la Société CETIE sarl
- 2022/35-35 : Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne
- 2022/36-36 : Tableau des effectifs du personnel territorial – Année 2022
- 2022/- : ~~Suppression d'emplois~~ - Retiré
- 2022/37-37 : Nouvelle fixation d'une indemnité de fonction du Président de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne et des Vice-présidents
- 2022/- : ~~Modification du règlement intérieur~~ - Retiré
- Informations et questions diverses.

Date de la convocation

11/02/2022

Date de l'affichage

11/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février à neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en salle des fêtes de Mormant, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO.

Etaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLERIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Marcel FONTELLIO jusqu'à la délibération n° 2022/01-01, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER (sauf délibérations n° 2022/19-19 & 2022/20-20, représentée), Gilbert LECONTE, Farid MEBARKI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT jusqu'à la délibération n° 2022/01-01, Aurélie POLESE, Angélique RAPPAILLES, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD.

Absents excusés représentés

Gilles BOUDOT par Didier BALDY, Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Philippe DUCQ par Alban LANSELLE, Marcel FONTELLIO par Charlie GABILLON à partir de la délibération n° 2022/02-02, Mohamed KHERBACH par Clotilde LAGOUTTE, Nolwenn LE BOUTER par Stéphanie SCHUT pour les délibérations n° 2022/19-19 & 2022/20-20, Edith LION par Angéline RAPPAILLES, Christophe MARTINET par Christian CIBIER, Suzanna MARTINET par Serge HAMELIN, Nadia MEDJANI par Farid MEBARKI, Francis OUDOT par Jean-Sébastien SGARD à partir de la délibération n° 2022/02602, Sylvie PROCHILO par Carine CALMON PLANTIN, Jean-Yves RAVENNE par Eliane DIACCI, Frédéric ROCHER par Pierre-Yves NICOT, Alain THIBAUD par Sébastien DROMIGNY, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent excusé

Aymeric DUROX

Absent

Jean-Claude MENTEC

44 conseillers communautaires en exercice : 29 présents, 13 représentés, 2 absents à la séance.

Monsieur Pierre-Yves NICOT est nommé secrétaire de séance.

Les comptes-rendus des dernières séances des 9 et 16 décembre 2021 sont adoptés à l'unanimité.

2022/01-01 - OBJET : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA BRIE NANGISSIENNE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers communautaires : 44

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42

A déduire : bulletins blancs : 1

bulletins nuls : -

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 41

Pour : 19

Contre : 22

ARTICLE UN :

Approuve le Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Brie Nangissienne et ses annexes.

ARTICLE DEUX :

Autorise le Président à signer le contrat de relance et de transition écologique et tout document y afférant ainsi que les éventuels avenants.

ARTICLE TROIS :

Autorise le Président à signer la convention financière annuelle et ses annexes relatives au contrat de relance et de transition écologique.

2022/02-02 - OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL M 57 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE :

REJET d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux sections d'investissement du budget principal de l'exercice 2021 hors chapitre 16 et 18, à savoir :

- au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » pour la somme de 144 000 €,
- au chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour la somme de 64 000 €,

Délibération rejetée
19 voix pour et **23 contre**

2022/03-03 - OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER M57

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Adopte le règlement budgétaire et financier M57 à compter de l'exercice 2022 joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE DEUX :

Dit que les mises à jour du règlement budgétaire et financier M57 feront l'objet d'une délibération.

2022/04-04 - OBJET : AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE TNS INFO

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Approuve le projet de contrat de maintenance/assistance/sécurité/intervention présenté par la société TNS Info.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat pour un engagement ferme d'un an à compter du 24 février 2022, reconductible deux fois pour une nouvelle période de 12 mois sans dépasser la date d'échéance ferme du 23 février 2025.

2022/05-05 - OBJET : AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SOCIETE GRENKE / DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE MGG POUR L'UTILISATION D'UN PHOTOCOPIEUR

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Approuve les contrats de location avec la société GRENKE et de maintenance avec la société MGG.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer lesdits contrats.

2022/06-06 - OBJET : TARIFICATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ACTIVITES EXTERIEURES DU SERVICE MULTISPORTS

Après en avoir délibéré, 41 pour et 1 abstention (Michel Billout)

ARTICLE UNIQUE :

Fixe à 20€ la participation, par enfant, aux activités proposées par le service Multisports.

2022/07-07 – OBJET : SIGNATURE DE CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA BRIE NANGISSIENNE ET LE SIVOM DE LA REGION DE MORMANT AINSI QU'ENTRE LA CCBN ET LE CLUB DE TENNIS DE COURPALAY.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Approuve les conventions de mise à disposition des équipements sportifs désignés ci-dessus.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président de la communauté de communes de la Brie Nangissienne à signer lesdites conventions.

2022/08-08 – OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS APPARTENANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE ET UNE ASSOCIATION MORMANTAIS (MAHBC)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Président à signer la convention relative à la mise à disposition de ce minibus entre la communauté de communes de la Brie Nangissienne et Mormant Association Handball Club (MAHBC) et tout document s'y rapportant.

2022/09-09 - OBJET : VALIDATION D'UN RÈGLEMENT PERMETTANT L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROJETS CULTURELS ASSOCIATIFS RECONNUS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Décide de rendre applicable à toutes les associations déclarées et non cultuelles du territoire le Règlement d'intervention et d'attribution de subventions aux associations pour la mise en œuvre de Projets Culturels d'Intérêt Communautaire.

ARTICLE DEUX :

Dit que la dépense sera inscrite au budget de l'année considérée.

2022/10-10 - OBJET : MISE EN PLACE D'UNE RÉSIDENCE ARTISTIQUE EN 2022 AVEC LE DESSINATEUR STÉPHANE DRILLON

Après en avoir délibéré, 40 pour et 2 abstentions (Sébastien Coupas et Marcel Fontellio),

ARTICLE UN :

Valide la proposition d'accueillir en 2022 en Résidence le dessinateur Stéphane Drillon, et de l'action culturelle qu'il souhaite mener avec les communes et les habitants du territoire.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec Act'art pour la mise en place en 2022 d'une Résidence Artistique avec le dessinateur Stéphane Drillon.

ARTICLE TROIS :

Dit que les dépenses seront inscrites au budget de l'année considérée.

2022/11-11 - OBJET : MISE EN PLACE D'UNE RÉSIDENCE ARTISTIQUE DE LECTURE PUBLIQUE EN 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Président à signer toute convention de cession de droit d'exploitation d'un spectacle et/ou de partenariat pour l'organisation d'actions culturelles avec La Charmante compagnie en 2022.

ARTICLE DEUX :

Dit que les dépenses seront inscrites au budget de l'année considérée.

2022/12-12 - OBJET : ORGANISATION DES ATELIERS DU PATRIMOINE AVEC L'ASSOCIATION LA RIOBÉ - 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Autorise l'organisation de six (6) « Ateliers du Patrimoine » en partenariat avec l'association La Riobé pour l'année 2022.

ARTICLE DEUX :

Dit que le montant de la dépense s'élève à 1 380 euros TTC, et qu'il sera inscrit au budget de l'exercice 2022.

2022/13-13 - OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE ET L'ASSOCIATION LES CONCERTS DE POCHE - ANNEE 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Président à signer toute convention de cession de droit d'exploitation d'un spectacle et/ou de partenariat pour l'organisation d'actions culturelles avec l'association des Concerts de Poche en 2022 dans la limite du budget prévisionnel de 15 000 euros.

ARTICLE DEUX :

Dit que la dépense sera inscrite au budget de l'année considérée.

2022/14-14 - OBJET : MISE EN PLACE D'UNE MICRO-FOLIE ITINÉRANTE EN 2022

Après en avoir délibéré, **39 voix pour**, 2 abstentions (S. Clérin et J-S. Sgard) et 1 non-participation (S. Coupas),

ARTICLE UN :

Autorise le déploiement du dispositif Micro-Folie itinérante en juin 2022 dans les fermes de Courmignoust à Grandpuits-Bailly-Carrois, de Cernuise à Rampillon, et en novembre 2022 à la Sucrerie Lesaffre à Nangis.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec Act'art pour la mise en place du dispositif Micro-Folie itinérante 2022 ainsi que tout document s'y rapportant.

ARTICLE TROIS :

Dit que les dépenses seront inscrites au budget de l'année considérée.

2022/15-15 - OBJET : ORGANISATION D'UNE RANDONNÉE PÉDESTRE ET D'UN SPECTACLE TOUT PUBLIC LE 20 MARS 2022 À LA CHAPELLE-GAUTHIER

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Valide la proposition d'organiser en partenariat avec l'association des Randonneurs du Val d'Ancoeur un évènement de randonnée pédestre au départ du château de La Chapelle-Gauthier le 20 mars 2022, comprenant l'inauguration de l'exposition photo « Mon arbre et sa vie » en partenariat avec l'Office National des Forêts.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer toute convention de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie Royal Boui Boui pour la randonnée du 20 mars 2022.

ARTICLE TROIS :

Dit que les dépenses seront inscrites au budget de l'année considérée.

2022/16-16 - OBJET : MISE EN PLACE D'UNE PROGRAMMATION CULTURELLE INTERCOMMUNALE 2022-2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Valide la Programmation culturelle 2022-2023 telle que présentée en annexe de cette délibération.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer en 2022 toute convention de cession de droit d'exploitation d'un spectacle et de partenariat pour l'organisation d'actions culturelles avec les producteurs désignés dans ladite Programmation culturelle en annexe.

ARTICLE TROIS :

Dit que les dépenses seront inscrites au budget de l'année considérée.

2022/17-17 - OBJET : AVANT-PROJET DE CONVENTION TRIENNALE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LA DRAC ET LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARTICLE UN :

Valide les enjeux stratégiques formulés dans l'avant-projet de Convention Triennale de Développement Culturel avec la Direction régionale des affaires culturelles et le Département de Seine-et-Marne.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer en 2022 une Convention Triennale de Développement Culturel avec la Direction régionale des affaires culturelles et le Département de Seine-et-Marne.

ARTICLE TROIS :

Dit que les dépenses seront inscrites au budget de l'année considérée.

2022/18-18 - OBJET : CONCEPTION RÉALISATION D'UNE EXPOSITION PHOTOS ITINÉRANTE EN EXTÉRIEUR

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Président à signer les devis, bons de commande et dépenses relatives à la conception réalisation de l'exposition photos avec la société Pub Benoist.

ARTICLE DEUX :

Dit que le montant de la dépense est de 3 394,80 € TTC et qu'il sera inscrit au budget de l'exercice 2022.

2022/19-19 - OBJET : ACCORD CADRE AVEC LA POSTE POUR LA DISTRIBUTION DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION POUR L'ANNÉE 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Président à signer l'accord cadre avec La Poste 2022 pour la distribution des documents de communication ainsi que tous documents relatifs à cet accord cadre (devis, bons de commande, dépenses et avenants...)

ARTICLE DEUX :

Dit que le montant estimatif de la dépense est inférieur à 10 000 € TTC et qu'il sera inscrit au budget de l'exercice 2022.

2022/20-20 - OBJET : PARTENARIAT ANNUEL RADIO LOCALE OXYGÈNE

Après en avoir délibéré, **24 voix pour**, 2 contre (E. Lion représentée par A. Rappailles et A. Rappailles), 16 abstentions (D. Baldy, Gilles Boudot représenté par D. Baldy, D. Brun représenté par S. Coupas, F. Brunot, S. Clérin, S. Coupas, P. Ducq représenté par A. Lanselle, C. Gabillon, F. Houlier, B. Jacquemot, A. Lanselle, Le Bouter représentée par S. Schut, F. Mébarki, N. Medjani représenté par F. Mébarki, S. Schut, A. Thibaud représenté par S. Dromigny),

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Président à signer les devis, bons de commande et dépenses relatives au partenariat annuel avec la radio locale Oxygène.

ARTICLE DEUX :

Dit que le montant de la dépense est de 5 616 € TTC et qu'il sera inscrit au budget de l'exercice 2022.

2022/21-21 - OBJET : INSERTIONS PRESSE LA RÉPUBLIQUE DE SEINE ET MARNE

Après en avoir délibéré, 19 voix pour, **22 contre** (D. Baldy, G. Boudot représenté par D. Baldy, D. Brun représenté par S. Coupas, F. Brunot, S. Coupas, S. Dromigny, P. Ducq représenté par A. Lanselle, M. Fontellio représenté par C. Gabillon, C. Gabillon, S. Hamelin, F. Houlier, B. Jacquemot, A. Lanselle, N. Le Bouter, E. Lion représentée par A. Rappailles, S. Martinet représenté par S. Hamelin, F. Mébarki, N. Medjani représenté par F. Mébarki, F. Oudot représenté par S. Sgard, A. Rappailles, S. Schut, J-S. Sgard et 1 abstention (A. Thibaud),

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Président à signer les devis, bons de commande et dépenses relatifs aux insertions presse pour l'année 2022 avec la société Hebdos Communication.

ARTICLE DEUX :

Dit que le montant estimatif de la dépense est de 4 500 € TTC et qu'il sera inscrit au budget de l'exercice 2022.

2022/22-22 - OBJET : IMPRESSION DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Autorise le président à signer les devis, bons de commande et dépenses relatifs à l'impression des documents de communication à l'entreprise Imprilith (77) pour la période du 17 février au 30 avril 2022.

ARTICLE DEUX :

Dit que le montant estimatif de la dépense pour la période du 17 février au 30 avril 2022 est inférieur à 10 000 € TTC, et qu'il sera inscrit au budget de l'exercice 2022.

2022/23-23 – OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2022 DE LA VILLE DE NANGIS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UNIQUE :

Emet un avis favorable à la demande de dérogations au repos dominical pour l'année 2022.

2022/24-24 – OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION (SMEP) ALMONT BRIE CENTRALE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UNIQUE :

Les représentants élus au syndicat mixte d'étude et de programmation Almont Brie Centrale sont les suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Quentin PLIOT	Sylvain GORRET
Alain THIBAUD	Gilles COLLET
Matthieu HENNETIER	Jacques EVRARD
Gilbert LECONTE	Martine FENEYROL
Didier BALDY	Pierre MYTNIK
Pascal RAMET	Nicolas TESTELIN
Gilles BOUDOT	Guillaume DELOISON
Jacqueline SATABIN	Brigitte GORSE
Charlie DUVAL-GABILLON	Laura PERRIN
Luc DUBOIS	Marcel FONTELLIO
Agnès CHEREAU	Corine GAUBERT
Jean-Yves RAVENNE	Fernando FRANCA
Philippe DUCQ	Alban LANSELLE
Jean-Jacques LANDRY	Davy BRUN
Gilles BERTON	Sébastien COUPAS
Sébastien DROMIGNY	Eric BOULOC
Yannick GUILLO	Frédéric BARRAULT
Jean-Luc LABATUT	Jean-Sébastien SGARD
Nadia MEDJANI	Caroline PERODEAU

2022/25-25 – OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS « SANTE ET SPORT », « AMENAGEMENT DE L'ESPACE », « PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT SOCIOCULTUREL » ET « PETITE ENFANCE ET ENFANCE »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UNIQUE :

Dit que les membres participant aux commissions sont les suivants :

COMMISSION SANTE ET SPORT	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bernard JACQUEMIN	Michel CHIQUOT
Magali LESCURE	Mylène FERRANDIS
Michel LESAFFRE	Michel CUBIZOL
Jean-Pierre PISSIS	
Jean-Yves BERNARD	Céline RONCERET
Valérie MENTEC	Sira SAMAKÉ
Gilles BOUDOT	Arnaud POMMIER
Marie-Françoise FOURREY	Sylvie BRICHET
Michèle PRIN	
Thomas FORMET	Yannick WATIN
Damien QUESNEL	Corine GAUBERT
Frédéric ROCHER	Fernando FRANCA

Cédric CONTENT	Dany FAROY
Mohammed KHERBACH	Clotilde LAGOUTTE
Mégane CORDELLE	Gérard FABRE
Sébastien COUPAS	Nathalie CHEVRIER
Sébastien DROMIGNY	Sophie MAILLET
Catherine SADOINE	Julien DOUCHET
Pierre CAUDERLIER	Jacques RAILLARD
Adelaïde ROBICHE	Joëlle VACHER
Marine DELETTRE	Caroline PERODEAU

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Sylvain GORRET	Isabelle CLAVEAU
Alain THIBAUD	Karyne DELEVILLE
Matthieu HENNETIER	Marie-Noëlle DUCHATEAU
Jean-Pierre PISSIS	
Karine SARTORI	Bertrand AUBRY
Philippe LANOË	Nicolas TESTELIN
Karine ROUVILLE	David RONSSE
Nicolas ZEITOUN	Patrick DURAND
Julien ORNEM	
Luc DUBOIS	Isabelle LANGLAIS
Alain AVDJIAN	Anne CARPENTIER
Pierre-Yves NICOT	Bertrand DEMAZURE
Nolwenn LE BOUTER	Philippe DUCQ
Nathalie PAULON	Véronique THOLLET
Edouard DONIO	Sébastien COUPAS
Eliane LHERMIGNY	Aymeric MAROT
Gérard PIERRE	Frédéric BARRAULT
Benoît LEBLANC	Franck DUPRESSOIR
Christian CIBIER	Daniel NABORD
Caroline PERODEAU	Thierry FICHAUX

COMMISSION PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT SOCIOCULTUREL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Brigitte JACQUEMOT	Catherine JOLIVET
Karyne DELEVILLE	Laetitia PASQUIER
Marcel MYTNIK	Jean-Marc DESPLATS
Martine FENEYROL	
Didier BALDY	Bernard GIRAULT
Ghislaine HARSCOËT	Patricia SEVE
Karine ROUVILLE	Axelle LAHCEN
Sylvie BRICHET	Jacqueline SATABIN
Laura PERRIN	
Caroline GUIBERT	Mounia ROBERT
Eddy ANGERVILLE	Nicolas MARIOT
Carine CALMON PLANTIN	Jean MARTIN
Dany FAROY	Sylvie POIRIER
Jean-François THOLLET	Nathalie PAULON
Marie-José JASPART	Sergine DUFOUR

Dominique ALFARÉ	Sophie MAILLET
Catherine SADOINE	Charlotte QUENAULT
Jean-Sébastien SGARD	Thierry ROBERT
Joëlle VACHER	Alexandre GAREAU
Florian HERPE	Jenny DUCROCQ

COMMISSION PETITE ENFANCE ET ENFANCE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Brigitte JACQUEMOT	Isabelle CLAVEAU
Mylène FERRANDIS	Magali LESCURE
Angélique VARVOUX	David KALA
Fabrice LANDRIN	Stéphanie GOHET
Jean-Yves BERNARD	Karine SARTORI
Ghislaine HARSCOËT	Valérie MENTEC
Axelle LAHCEN	Agnès GUERIN
Sylvie BRICHET	Jacqueline SATABIN
	Fatima VAJS-HAMA
Audrey DELETRE VALENTIN	Stéphanie FOREST
Agnès CHEREAU	Anne CARPENTIER
Gwenaëlle DETERRE	Frédéric ROCHER
Edith LION	Nathalie PIEUSSERGUES
Agnès SURATEAU	Marie BRIARD
Alexandre GILLES-MOUROUX	Claire HUYGHE
Sophie MAILLET	Marion BELLANGE
Carol CALLON	Maéva SCHIDLOWER
Mélanie SGARD	Sandy ROBERT
Joëlle VACHER	Aurélie POLESE
Jenny DUCROCQ	Marine DELETTRE

2022/26-26 – OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES SYNDICATS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Les représentants de la communauté de communes de la Brie Nangissienne élus au Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des Ordures Ménagères (SMETOM) sont les suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Martial ROUSSEAU	Quentin PLIOT
Alain THIBAUD	Magali LESCURE
Marcel MYTNIK	Jacques EVRARD
Gilbert LCONTE	Martine FENEYROL
Didier BALDY	Gérard GILIER
Ghislaine HARSCOËT	Cédric DACQUAY
Arnaud POMMIER	Yann GUERIN
Jean-Jacques BRICHET	Marie Françoise FOURREY
Farid MEBARKI	Brice AMILLET
Bernard BREUGNOT	Eddy ANGERVILLE

Eliane DIACCI	Jean MARTIN
Nolwenn LE BOUTER	Philippe DUCQ
Jean-Jacques LANDRY	Laurent GADET
Sebastien COUPAS	Gilles BERTON
Thomas CAFFIAUX	Sébastien DROMIGNY
Maeva SCHIDLOWER	Catherine SADOINE
Jean Luc LABATUT	Luc GOLFIER
Christophe MARTINET	Jimmy VASSEUR
Thierry FICHAUX	Nathalie MICHEL

ARTICLE DEUX :

Les représentants de la communauté de communes de la Brie Nangissienne élus au Syndicat de la Région de Montereau Fault Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM) sont les suivants :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Denys MARTIN	Isabelle LANGLAIS

2022/27-27 - OBJET : AVENANT A LA CREATION DE LA REGIE MULTISPORTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE POUR LA PERCEPTION D'UNE PARTICIPATION AUX ACTIVITES EXTERIEURES NECESSITANT LE REGLEMENT DES ENTREES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Autorise la régie de recettes du service Multisports à percevoir dans le cadre des activités extérieures le règlement d'une participation financière. La recette sera inscrite au compte 70631.

ARTICLE DEUX :

Autorise l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds au Trésor auprès de la DDFIP de Seine-et-Marne.

ARTICLE TROIS :

Dit que les règlements peuvent s'effectuer au moyen de chèques, espèces, carte bancaire, télépaiement, prélèvement et CESU.

2022/28-28 - OBJET : ACHAT DE DEFIBRILLATEURS POUR LES LOCAUX DE LA CCBN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Président à procéder à l'achat de six défibrillateurs pour les installer dans ses locaux et pour ses services en itinérance.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à procéder à la mise en place d'un contrat de maintenance des défibrillateurs.

ARTICLE TROIS :

Autorise Monsieur le Président à la mise en place de formation SST dédiées aux agents de l'intercommunalité afin de se familiariser avec l'utilisation d'un DAE.

ARTICLE QUATRE :

Dit que les dépenses seront inscrites au budget de l'année considérée.

2022/29-29 – OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A LA COMMUNE DE CLOS FONTAINE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition d'un rédacteur principal de 2^{ème} classe à la commune de Clos Fontaine ainsi que tout document s'y rapportant.

2022/30-30 - OBJET : APPROBATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU TELESERVICE GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Approuve les conditions générales d'utilisation du téléservice du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer les conditions générales d'utilisation du téléservice du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme ainsi que tout document s'y rapportant,

2022/31-31 - OBJET : AVENANT AU CONTRAT D'HEBERGEMENT DU PROGICIEL CART@DS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Approuve l'avenant annuel au contrat INETUM (anciennement GFI) pour un montant de 1 000 € HT pour l'année 2023 correspondant à l'augmentation de la capacité d'hébergement du logiciel à 100 giga-octets en serveur dédié

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent.

2022/32-32 – OBJET : CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE A LA REVISION DU SDRIF

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, 18 voix pour et **24** abstentions,

ARTICLE UN :

Demande que la CCBN soit associée à la révision du SDRIF valant élaboration d'un SDRIF Environnemental

ARTICLE DEUX :

Prend acte de la contribution jointe à la présente délibération

2022/33-33 - OBJET : DEMANDE D'AVIS CONCERNANT LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE CHIMIREC

Après en avoir délibéré, **38 voix pour** et 4 abstentions (C. Cibier, C. Martinet représenté par C. Cibier, A. Polese et J. Vacher représenté par C. Cibier),

ARTICLE UNIQUE :

Emet un avis favorable au dossier d'enquête publique environnementale présenté par la société CHIMIREC pour l'exploitation d'une installation de collecte, de tri, de transit et de regroupement de déchets d'activités économiques, situé 2 rue René Cassin à Nangis (77370).

2022/34-34 - OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT AU MARCHE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC LA SOCIETE CABINET D'ETUDE TECHNIQUE ET INGENIERIE ENVIRONNEMENTAL SARL

Après en avoir délibéré, **32 voix pour** et 10 contre (D. Brun représenté par S. Coupas, F. Brunot, S. Clérin, S. Coupas, P. Ducq représenté par A. Lanselle, Brigitte Jacquemot, A. Lanselle, Edith LION représenté par A. Rappailles, A. Rappailles, S. Schut)

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°2021-002.

2022/35-35 - OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

La convention unique pour l'année 2022 relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

ARTICLE DEUX :

Monsieur le Président est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

2022/36-36- OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL TERRITORIAL – ANNEE 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UNIQUE :

Fixe ainsi qu'il suit le tableau du personnel au 1^{er} janvier 2022 :

Filières	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus au 01/01/2022			Non pourvus
			Nombre de postes	Dont TNC	Dont non titulaires	
Administrative						
	C	16	8	1	1	8
	B	7	4	0	0	3
	A	8	5	0	2	3
<i>Sous total</i>		31	17	1	3	14
Technique						
	C	5	1	1	1	4
	B	2	1	0	0	1
	A	3	1	0	0	2
<i>Sous total</i>		10	3	1	1	7
Sportive						
	C	2	0	0	0	2
	B	6	4	0	1	2
	A	0	0	0	0	0
<i>Sous total</i>		8	4	0	1	4
Sociale						
	C	0	0	0	0	0
	B	3	0	0	0	3
	A	4	4	1	0	0
<i>Sous total</i>		7	4	1	0	3
Animation						
	C	30	11	10	9	19
	B	4	4	0	0	0
<i>Sous total</i>		34	15	10	9	19
Culturelle						
	A	1	1	0	1	0
<i>Sous total</i>		1	1	0	1	0
TOTAL GENERAL		91	44	13	15	47

2022/37-37 – OBJET : NOUVELLE FIXATION D'UNE INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE ET DES VICE-PRESIDENTS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers communautaires : 44
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42
 A déduire : bulletins blancs : -
 bulletins nuls : -

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 42
 Contre : 18
Pour : 24

ARTICLE UN :

DECIDE d'allouer :

- au président de la communauté de communes une indemnité mensuelle correspondant à 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territorial, maximum 67,50%
- à chaque vice-président de la communauté de communes une indemnité mensuelle correspondant à 1,29 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territorial, maximum 24,73%

ARTICLE DEUX :

DIT que ces mesures sont applicables à compter du 1^{er} mars 2022.

ARTICLE TROIS :

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus au budget à cet effet.

- Décisions prises depuis le dernier conseil communautaire :

2021/032	20/10/2021	Convention relative à l'utilisation des installations sportives des communes du SMIVOM de la Région de Mormant-Mercredis
2021/033	20/10/2021	Convention relative à l'utilisation des installations sportives des communes du SMIVOM de la Région de Mormant-Vacances Toussaint 2021
2021/034	21/10/2021	Convention avec Nangis pour l'occupation de l'espace culturel de Nangis pour la clôture de la Résidence Artistique de la Cie In Fine
2021/035	13/12/2021	Modification de la régie de recettes pour le service multisports de la communauté de communes de la Brie Nangissienne
2021/036	10/12/2021	Signature d'une convention d'honoraires avec Maître Juliette ALIBERT
2021/037	10/12/2021	Signature d'une convention d'honoraires avec Maître Juliette ALIBERT
2021/038	17/12/2021	Signature d'une convention d'honoraires avec Maître Juliette ALIBERT

2021/039	28/12/2021	Avenant n° 1 au marché n° 2020/009 – Travaux de restauration et d'amélioration de la zone humide de Rampillon
2021/040	29/12/2021	Signature du marché de prestation

La séance est levée à 18h30.